

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

16 OCTOBRE 2020

Directives et messages importants

1- Offre de tests de dépistage COVID-19 – directive de la DNSP

Le nombre de cas de COVID-19 a augmenté de façon considérable depuis les dernières semaines au Québec. L'augmentation de la demande de tests diagnostiques de la COVID-19 est proportionnelle à ce rehaussement des cas. Il est désormais essentiel de revoir la pertinence de certains tests effectués dans la population en général. Dans une perspective de santé publique, la Direction nationale de santé publique vous demande de bien positionner l'offre de tests auprès des populations des territoires que vous desservez. Votre collaboration contribue à maximiser le potentiel de l'offre limitée de tests.

Pour en savoir plus, consulter: [Tests COVID-19-Offre DNSP \(8 10 20\)](#)

2- Tests selon les paliers – Directives MSSS

Dans le souci de clarifier le recours aux tests en fonction de la situation épidémiologique (seuils d'alerte), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) demande votre collaboration pour mettre en œuvre les approches de diagnostic et de dépistage basées sur les indications du tableau d'utilisation [des tests selon les paliers d'alerte \(8 10 20\)](#). Étant tous soucieux d'assurer un accès rapide aux résultats pour les clientèles prioritaires, le CIUSSS de la Capitale-Nationale compte sur votre collaboration pour appuyer les efforts visant à limiter la demande de tests par des personnes qui ne répondent à aucune indication (M22).

Consultez le communiqué : [Tests de dépistage –MSSS- PDG-\(8 10 20\)](#)

3-Vaccination antigrippale 2020-2021

Le MSSS met à votre disposition trois outils concernant la vaccination gratuite contre la grippe et contre les infections invasives à pneumocoque :

[La fiche indicative](#) mentionne les indications de vaccination gratuite, soutenues financièrement par le MSSS pour :

- le vaccin contre la grippe à partir de l'âge de 6 mois;
- le vaccin contre le pneumocoque conjugué (Pneu-C) à partir de l'âge de 2 mois;
- le vaccin contre le pneumocoque polysaccharidique (Pneu-P) à partir de l'âge de 2 ans;
- etc.

[L'avis de modifications des recommandations](#) vous informe sur les changements apportés au Programme québécois de vaccination contre la grippe.

[Le tableau d'information sur les vaccins antigrippaux distribués au Québec](#) – saison 2020-2021

(Adapté de : ASPC, *Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2019-2020, Annexe A ; Caractéristiques des vaccins antigrippaux offerts au Canada, 2020-2021. 2020-09-25 | Groupe sur l'acte vaccinal*)

4- Formation pour la vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021

La Direction des soins infirmiers et de la santé physique et la Direction de la santé publique vous informent d'une nouvelle formation pour la vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021. Cette formation d'une durée de 1 h 30 a comme objectif d'outiller les vaccinateurs pour mieux cibler les clientèles vulnérables visées par le Programme d'immunisation contre l'influenza du Québec et par la vaccination gratuite contre le pneumocoque, selon les normes du Protocole d'immunisation du Québec.

La formation est accessible :

- Pour le [personnel du réseau](#)
- Pour le [personnel hors réseau](#)

5-État de situation

Capitale-Nationale : Pour connaître l'ensemble de la situation, consultez la page [CORONAVIRUS \(COVID-19\)](#) du site Web du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Vous y trouverez de l'information sur les sujets suivants :

- [État de situation](#) ;
- [Nombre de cas positifs et rétablis](#) ;
- [Carte des paliers d'alerte et des mesures en vigueur par région](#) ;
- [Liens utiles](#).

Québec : Pour connaître l'état de situation provincial, consultez :

[INSPQ – Données Covid-19 au Québec](#).

[État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

[Entrée en vigueur des mesures dans les régions passant au palier rouge](#)

6-Fréquence de diffusion du bulletin COVID-19 - Médecins, dentistes et pharmaciens

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont dorénavant diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.